



Défendons les libertés syndicales !

La mise en examen de Sophie BINET, Secrétaire Générale de la CGT confirme l'intensification de la criminalisation de l'activité syndicale. Cette mise en examen fait suite à une plainte pour injures publiques déposée par l'association Mouvement des entreprises de taille humaine indépendantes et de croissance, présidée par Mme Sophie de Menthon. On reproche à Sophie Binet ses propos tenus lors de son intervention sur RTL en janvier 2025, lorsqu'elle fut interrogée sur le « *chantage à l'emploi* » de la part de certains grands patrons, venus se succéder dans les médias « *pour alerter sur la fiscalité et les réglementations* » et affirmer que « *pour pousser à la délocalisation, c'est idéal !* ». Certains affirmant même « *Ceux qui peuvent partir partent et ils ont raison.* » Elle avait alors dénoncé ces propos et ces comportements en disant « *Moi j'ai envie de dire : les rats quittent le navire* ». Il va sans dire que cette déclaration reprenant une expression populaire bien connue visait à dénoncer les pratiques permanentes de délocalisation et de chantage à l'emploi des multinationales.

La FERC-CGT dénonce avec force cette énième procédure bâillon de la part d'un lobby patronal financé par un milliardaire d'extrême droite, Édouard Sterin. Cette attaque contre la Secrétaire générale de notre confédération intervient dans un contexte plus général de remise en cause des libertés syndicales par l'extrême droite.

Notre camarade Pierre C. est, après un report, à nouveau convoqué au tribunal de Rennes. Nous affirmons que l'extrême droite en général, et SOS Éducation en particulier, représentent un danger pour notre École, pour ses personnels et pour ses élèves. Nous dénonçons la procédure bâillon intentée par SOS Éducation, qui ne vise qu'à intimider et à faire taire. La FERC-CGT appelle à le soutenir le 22 janvier de 12h à 14h devant la Cité judiciaire de Rennes.

Cette nouvelle attaque complète une liste déjà trop longue de militants et militantes CGT, de syndiqué·es à qui il est simplement reproché leur activité syndicale au quotidien. La FERC-CGT invite ses militant·es à participer au meeting pour les libertés syndicales du 4 février 2026.

À Montreuil, le 16 janvier 2026